

Ce document a pour objet d'informer nos clients de la politique de sélection des intermédiaires financiers auxquels EVEN FO confie l'exécution des ordres.

Pour évaluer les intermédiaires en charge de l'exécution des transactions, EVEN FO s'appuie sur une liste de critères définis en interne.

La liste des critères retenus à ce jour est la suivante :

- qualité de l'exécution
- qualité de la recherche de contrepartie
- qualité des middle / back offices

La qualité de l'exécution : ce critère tient compte principalement du prix, du coût d'exécution, de la rapidité d'exécution, de la probabilité d'exécution et de règlement et enfin de la nature et de la taille des ordres. Les autres critères pris en compte peuvent être le respect de l'instruction, les délais d'exécution des ordres, le cours répondu par rapport à la moyenne des cotations observées depuis la transmission du gérant jusqu'à l'exécution.

La qualité de la recherche de contrepartie : correspond à la capacité de l'intermédiaire à trouver les valeurs demandées sur le marché et les contreparties.

La qualité des middle/back offices : tient compte notamment de la rapidité de l'envoi des confirmations par les brokers, exhaustivité et exactitude des informations figurant sur les confirmations (code ISIN, devise du règlement, frais de courtage, impôt de bourse...), la disponibilité des collaborateurs.

EVEN FO contrôle périodiquement l'efficacité des accords d'exécution qu'elle a mis en place avec prestataires chargés de l'exécution des ordres et procède régulièrement à une revue de sa politique.